	SAFETY DATA SHEET (1907/2006/CE)		Page 1/7
	ASUR	REVISION n°	1.2
		REVISION DATE	07/01/2019
		ISSUE DATE	01/03/2010

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale	<b>ASUR</b>
Nom selon 67/548/CEE / 1272/2008/CE	glycérol
Remarque :	Substance, organique
No. CAS	56-81-5
No.-CE	200-289-5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisation industrielle
	Usage professionnel
	Usage agricole

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise	ASUR Plant Breeding 163, Avenue de Flandre 60190 Estrées Saint Denis, FRANCE Téléphone : 03 44 91 48 40 Fax : 03 44 91 48 48 Courriel : technology@asur-plantbreeding.com
------------------------------	--

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	00 33 1 40 05 48 48 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris
----------------------------	--

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008	Selon les critères de la CLP et sur base des données disponibles le produit n'a pas besoin d'être classifié.
Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CEE)	Selon les directives CE et sur base des données disponibles le produit n'a pas besoin d'être classifié.

### 2.2 Éléments d'étiquetage


Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Selon les critères de la CLP et sur base des données disponibles le produit n'a pas besoin d'être étiqueté.
Informations complémentaires	Produit non classé. Veuillez prendre en considération les informations figurant sur la fiche de données de sécurité à tout moment.

### 2.3 Autres dangers

Consignes de danger	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.
---------------------	---

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Autres données	glycérol, > 99 %
----------------	------------------

	SAFETY DATA SHEET (1907/2006/CE)		Page 2/7
	ASUR	REVISION n°	1.2
		REVISION DATE	07/01/2019
		ISSUE DATE	01/03/2010

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Premiers soins généraux	: Surveiller les fonctions vitales. En fonction de l'état : médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Du savon peut être utilisé. Enlever les vêtements avant le rinçage.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion : faire boire beaucoup d'eau. Victime pleinement consciente : faire vomir immédiatement. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: EN CAS D'ECHAUFFEMENT : Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Rougeur du tissu oculaire. Larmolement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nausées. Vomissements. Diarrhée. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE : Maux de tête. Déshydratation. Troubles du rythme cardiaque. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Diminution de la fonction rénale.
Symptômes/lésions	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assistance médicale immédiate	: Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.
-------------------------------	--

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction


Moyen d'extinction approprié	: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool. Jet d'eau pulvérisée. Sable.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	: Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. Acroléine. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
---	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Éloigner le produit de la zone d'incendie. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

	SAFETY DATA SHEET (1907/2006/CE)		Page 3/7
	ASUR	REVISION n°	1.2
		REVISION DATE	07/01/2019
		ISSUE DATE	01/03/2010

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir mécaniquement. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Évacuation : voir paragraphe 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de sans danger respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Maintenir une bonne hygiène industrielle.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes. Matériel adéquat pour récipients/installations : Acier inoxydable. Aluminium. Fer. Verre.

Indications concernant les stockages en commun Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Consignes d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Voir chapitre 1.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Glycérol

France

Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Remarque	Source
10	aérosols	20

20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (juin 2008)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143) Type de filtre : P1. En cas d'échauffement : Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil de filtration des gaz (EN 141) Type de filtre A.

Protection des mains	Porter des gants de protection. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.
Matière appropriée :	PVC (Chlorure de polyvinyle). NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel). CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène). FKM (caoutchouc fluoré).
Matière non-appropriée :	Polyuréthane
Remarque :	Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Protection des yeux	Porter une protection pour les yeux/le visage.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Mesures générales de protection et d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver les vêtements de travail à part. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Maintenir une bonne hygiène industrielle.
Mesures d'ordre technique	S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	visqueux
Couleur	incolore - jaune clair
Odeur	inodore
Seuil d'odorat	Non applicable
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	290 °C
Point d'éclair [°C]	> 199 °C
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure :	2,6 Vol %
Valeur limite supérieure :	11,3 Vol %
Pression de vapeur [kPa]	< 0.0001 kPa
Température :	20 °C
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	ca. 1,261 g/cm <sup>3</sup>
Température :	20 °C
Densité relative d'un mélange de vapeur / air (saturé)	1,0
Hydrosolubilité [g/l]	complètement miscible hygroscopique
Solubilité [g/l]	2 g/L
Solvants :	Éther Miscible avec : Octan-1-ol Miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	-1,76 / 2,6
Température d'auto-inflammabilité [°C]	370 °C
Température de décomposition [°C]	290 °C
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	ca. 1150 mPa*s
Température :	20 °C
Risque d'explosion	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Conductibilité spécifique [S/m]	0.0000064 S/m
Tension en surface [mN/m]	63 mN/m

Température : 20 °C

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Réactivité hygroscopique

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques. Risque d'inflammation. Danger d'explosion. En cas d'échauffement : Risque de polymérisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, acroléine.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Remarque
DL50 : 12600 mg/kg	Rat.	Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Toxicité dermale [mg/kg]

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Remarque
DL50 :> 10000 mg/kg	Lapin.	Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Toxicité par inhalation [mg/l]

Aucune donnée disponible

Irritation primaire cutanée

Non-irritant pour la peau.

Irritation oculaire

Légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Irritation respiratoires

Légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Sensibilisation

Aucune donnée disponible

Effets cancérrogènes

Aucune donnée disponible

Mutagénèse

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]

Remarque :

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]

Remarque :

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l]

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
CL50 : 54000 mg/L	<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)	96 h
CL50 : > 1000 mg/L		96 h

Toxicité pour les daphnies [mg/l]

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
EC50 : 10000 mg/L	Mobilité	<i>Daphnia magna</i> (puce d'eau géante).	24 h

Autres organismes aquatiques [mg/l]

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
EC50 : > 1000 mg/L	Toxicité bactérielle		
NOEC : 2900 mg/L		<i>Microcystis aeruginosa</i>	192 h
NOEC : > 10000 mg/L		<i>Pseudomonas putida</i>	16 h

NOEC (Algue) [mg/l]

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
NOEC : > 10000 mg/L	<i>Scenedesmus quadricauda</i>	168 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
 82 % (OECD 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E, 20d)  
 BOD : 0,87 g O<sub>2</sub>/g  
 COD : 1,16 g O<sub>2</sub>/g  
 ThOD : 1,217 g O<sub>2</sub>/g  
 BOD (% ThOD) : 71 % ThOD

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, un enrichissement dans les organismes est improbable.

Remarque :

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W) : -1,76 / 2,6

### 12.4 Mobilité dans le sol


Mobilité

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

	SAFETY DATA SHEET (1907/2006/CE)		Page 7/7
	ASUR	REVISION n°	1.2
		REVISION DATE	07/01/2019
		ISSUE DATE	01/03/2010

## **SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Considérations relatives à l'élimination	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
Emballages vides contaminés	Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

## **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
Remarque	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## **SECTION 15 : Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autres réglementations	Les réglementations nationales doivent être également observées! Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.
------------------------	--

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité	Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.
---------------------------	---

## **SECTION 16 : Autres informations**

Modification par rapport à la dernière version	Modifications rédactionnelles
--	-------------------------------

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La fiche de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.